

« LE CONGRÈS SE RÉ-INVENTE... »

3 JOURS

- JEUDI 8 OCTOBRE 2020
- VENDREDI 9 OCTOBRE
- SAMEDI 10 OCTOBRE



**PALAIS DES
CONGRÈS
DE PARIS**

- RÉFLEXION
- FORMATION
- NETWORKING
- ÉCHANGES



116° CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE

PROTÉGER

LES VULNÉRABLES • LES PROCHES • LE LOGEMENT • LES DROITS
LE NOTAIRE, PROTÉGER : UNE VOCATION



|| PROGRAMME

Organisé en étroite collaboration avec :





Jean-Pierre Prohaszka
Président
116^e Congrès des notaires de France



116^e CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE

**UN CONGRÈS NOUVEAU :
AU CŒUR DE NOS VIES D'HOMME,
AU CENTRE DE NOS MISSIONS.
À VIVRE SUR PLACE ET EN DIGITAL.**



Jean-François Humbert
Président
Conseil supérieur du notariat

Quatre mois avant l'ouverture de l'édition 2020, la crise sanitaire du Covid-19 déclençait le bouleversement que vous connaissez.

Les sujets que nous avons décidé d'aborder prennent une nouvelle acuité. Ces derniers mois nous ont conduit à bâtir un nouveau modèle de congrès autour de ces ambitions :

- un congrès enrichi d'évolutions technologiques digitales qui amplifieront la participation et l'interactivité,
- un congrès dans lequel la priorité est donnée aux échanges avec la salle,
- un congrès proposant une offre inédite de formations par les plus éminents spécialistes sur des questions pratiques du quotidien.

Ce thème est l'essence même d'une profession qui assiste ses clients à toutes les étapes de leur vie.

Participer à un congrès, c'est contribuer personnellement à faire évoluer notre droit, c'est démontrer notre désir de travailler dans l'intérêt général et ainsi affirmer notre rôle social.

Cela sera le premier rassemblement depuis des mois. Une participation massive montrera notre cohésion et légitimera nos propositions auprès des pouvoirs publics et du législateur.

Nous sommes à l'aube d'une société qui doit se réinventer, l'équipe du 116^e congrès l'a fait et il appartient désormais à tous les notaires de France, d'être les acteurs des évolutions de notre monde.

Des acteurs qui démontreront, par leurs débats et leurs votes, du 8 au 10 octobre prochain, leur unité et leur mobilisation au service de la protection.

**UN CONGRÈS :
AU CŒUR DE NOS VIES D'HOMME,
AU CENTRE DE NOS MISSIONS.**

Peu de professions procurent l'opportunité et la chance d'être de manière permanente, sur l'ensemble du territoire, en prise directe avec ses concitoyens, jeunes comme vieux, à tous les moments de leur vie, heureux comme malheureux, quelles que soient leur appartenance et origine sociale. Combien ressentent aussi fortement les évolutions de notre société, les besoins nouveaux et les domaines sur lesquels il convient de porter une attention toute particulière ? Le notariat est indéracinable car il est attaché par toutes ses fibres à la société française.

Cette année encore, le choix du thème et la manière dont il sera abordé au travers de ses quatre commissions en constitue la parfaite illustration. Dans un monde en perte de repères, où tout n'est qu'accélération et mutation, le besoin de protéger ses proches comme ses biens se ressent de manière de plus en plus criante.

L'équilibre des contrats que nous n'avons cessé de rechercher, la sécurité juridique qui sous-tend tous les actes que nous rédigeons, le sens du long terme qui nous anime, ne sont-ils pas autant de définitions et surtout d'actions concrètes au service de la protection que nos concitoyens recherchent et que nous nous devons de leur apporter ?

De même qu'il est de notre rôle de veiller à ne pas laisser fragiliser la protection des plus faibles et à leur garantir toujours un accès au droit. Il en va de notre utilité sociale et de notre raison d'être.

Soyez comme nous convaincus que si le thème du 116^e congrès est au cœur de l'actualité, c'est parce qu'il est tout simplement au cœur de notre vie d'homme et tout naturellement au centre de nos missions de notaire. Nous vous attendons nombreux à Paris pour en faire la démonstration à nos concitoyens et aux pouvoirs publics.



PRÉSIDENT
M^r Jean-Pierre Prohaszka



VICE-PRÉSIDENTE,
COMMUNICATION
& MASTERCLASS
M^r Michelle Zefel



CONSEILLÈRE & TRÉSORIÈRE
M^r Catherine Dubois-Sallon



COMMISSAIRE GÉNÉRAL
M^r Thierry Delesalle



RESPONSABLE
COMMUNICATION
M^r Henri Chesnelong



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Élisabeth Dupart-Lamblin



RAPPORTEUR GÉNÉRAL
M^r Gilles Bonnet



RAPPORTEUR DE SYNTHÈSE
Pr. Bernard Vareille



COMMISSION 1
M^r Stéphane David



M^r Vincent Prado



COMMISSION 2
M^r François Letellier



M^r Marlène Thebault



COMMISSION 3
M^r Anne Muzard



M^r Bruno Pavy

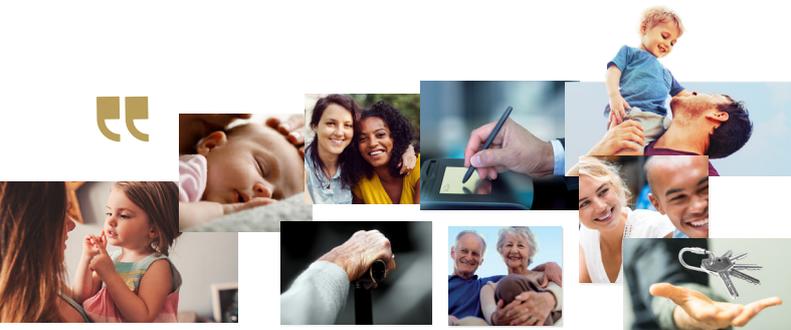


COMMISSION 4
M^r Cyrille Farenc



M^r Julie Seve

L'ÉQUIPE DU CONGRÈS



Rechercher l'équilibre, avancer sur un fil étroit entre l'envie d'être libre et le besoin d'être protégé.

Protéger ses enfants, ses proches, ceux que l'on aime prendre dans ses bras.

Protéger les plus faibles et les plus vulnérables, ceux que la vie a malmenés, parfois.

Protéger sa maison, sa famille et ses droits. 

DU 8 AU 10 OCTOBRE 2020, À PARIS, LA PROTECTION SERA LE THÈME CENTRAL DE LA 116^E ÉDITION DU CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE. AU CŒUR DE LA MISSION DU NOTAIRE. AU CŒUR DE LA VIE DES GENS.

COMMISSION 1

M^e Stéphane David • M^e Vincent Prado

PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES

La protection juridique des mineurs est-elle adaptée à leurs besoins ? Comment désigner un tuteur pour ses enfants en cas de décès ? Concernant les majeurs, vulnérable ne veut pas dire incapable. Comment anticiper sa propre vulnérabilité ?

La période qui s'écoule entre la lucidité et l'inaptitude, la « zone grise », n'est pas prise en compte par notre droit. La perte d'autonomie s'inscrit pourtant dans un processus progressif. Une graduation selon l'évolution de la perte d'autonomie permettrait de couvrir cette « zone grise ».

Les régimes actuels sont-ils efficaces et adaptés ? Ne sont-ils pas de nature à exclure le vulnérable de toute relation contractuelle ?

L'intervention d'un tiers, éventuellement du corps médical, associée à l'authenticité de nos actes, assure-t-elle la pleine efficacité de nos contrats ?

L'équilibre entre la protection de la personne vulnérable et la sécurité juridique de son contractant est le seul garant d'un régime efficace.

COMMISSION 2

M^e François Letellier • M^e Marlène Thébault

PROTÉGER LES PROCHES

La notion de proche a évolué. La famille s'élargit, se recompose.

Le droit positif est-il adapté aux familles actuelles ? Les familles recomposées doivent-elles davantage organiser leur protection, ou est-ce au droit de prévoir un régime minimum ?

Notre droit connaît une pluralité de formes de conjugalité. Protéger davantage le partenaire ou le concubin n'effacerait-il pas la richesse de cette pluralité ? La protection du couple doit également être traitée lors de la désunion. Une protection trop rigide n'écarte-t-elle pas les couples des modes les plus protecteurs de conjugalité ?

La réserve héréditaire - élément fondamental du droit des successions - doit-elle être maintenue, supprimée, ou doit-elle évoluer ?

Les libéralités sont un moyen de protéger ses proches. Les outils à disposition sont-ils correctement utilisés ? L'exécuteur testamentaire doit-il être conseillé ?

Savons-nous conseiller utilement nos clients dans la rédaction de leur testament ?

COMMISSION 3

M^e Anne Muzard • M^e Bruno Pavy

PROTÉGER LE LOGEMENT, L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

Que l'on soit locataire ou propriétaire, la protection du toit est essentielle. Définir des relations juridiques équilibrées entre le locataire et le propriétaire est impératif. Protéger l'un ne va pas sans l'affaiblissement des droits de l'autre. L'accumulation des lois successives a conduit à une rare complexité, notamment dans les droits de préemption. Comment s'y retrouver ? Quelles solutions en cas de blocage ?

La réglementation des meublés touristiques est aujourd'hui incontournable. Cette forme de mise à disposition élimine des logements de la location traditionnelle et de l'habitation pérenne. Faut-il davantage encadrer ces pratiques ?

Propriétaire surendetté ou en procédure collective, logement saisi, quelle doit être notre bonne pratique ?

Extension, surélévation, division, changement d'usage ou de destination... Comment conseiller nos clients en matière d'autorisations d'urbanisme ?

COMMISSION 4

M^e Cyrille Farenc • M^e Julie Seve

PROTÉGER LES DROITS

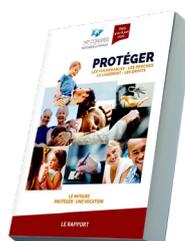
La protection est au cœur de notre métier par le devoir de conseil et l'authenticité des actes que nous recevons.

Le législateur prend-il la juste mesure de notre statut d'officier public ? Pourquoi imposer l'intervention d'un tiers pour la remise de documents ? L'accumulation des documents à remettre aux contractants est-elle davantage protectrice que le conseil délivré par le notaire ? Jusqu'où s'étend l'obligation de conseil du notaire ? Comment apporter la preuve du conseil donné ?

Le formalisme et les solennités sont-ils une entrave ou un gage de sécurité ? Sont-ils adaptés aux moyens techniques actuels ?

L'exécution de nos actes par le titre exécutoire notarié est également au cœur de cette commission. Les fondements de la force exécutoire sont repris pour appréhender sa mise en application pratique.

La protection du contribuable est enfin analysée par l'efficacité de nos formalités d'enregistrement et de publicité foncière.



LE RAPPORT DU CONGRÈS
Parution en juin 2020



LE LIVRE BLANC DES PROPOSITIONS
Révélées en septembre 2020, les propositions seront soumises au débat puis au vote des notaires français durant les commissions en séances plénières



LE E-CONGRESSISTE aura accès à distance aux directs puis aux replays des plénières et des masterclass, pourra voter les propositions, questionner les rapporteurs, découvrir l'exposition, recevoir un justificatif de formation.

LES MASTERCLASS 2020*



MASTERCLASS EN DIRECT

- En direct les 8, 9, 10 octobre 2020, en dehors des horaires des commissions
- Salle Paris – Salle Passy
- Format : 45 minutes

PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES

- Régler une succession en présence d'un mineur, gérer son patrimoine et le contrôle du juge des tutelles dans l'administration légale
- Le partage en présence d'une personne vulnérable
- La SCI : une vraie ou une fausse bonne idée pour transmettre à ses enfants mineurs
- Désigner un tuteur pour ses enfants en cas de décès
- Le mandat de protection future pour autrui
- L'intérêt du mandat à effet posthume
- Le notaire et l'administration légale réformée : quels réflexes ?
- Le fonctionnement de l'habilitation familiale
- Les mesures de protection familiale

PROTÉGER LES PROCHES

- Protéger ses proches en aménageant les libéralités : donation, donation-partage, testament
- Comment mieux protéger son conjoint dans les familles recomposées ?
- Comment protéger son concubin ?
- Comment mieux protéger ses héritiers ?
- Protéger un proche vulnérable, tout en servant une cause d'intérêt général
- Le nouveau changement de régime matrimonial
- L'intérêt des legs graduels et les legs résiduels
- L'acceptation à concurrence de l'actif net (ACAN)
- Le rapport des libéralités
- La pratique du cantonnement
- La bonne pratique des conventions de divorce par consentement mutuel
- La bonne pratique des liquidations et des partages en cours de procédure de divorce

PROTÉGER LE LOGEMENT, L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

- La vente d'un immeuble dans le cadre d'une procédure de surendettement
- La vente amiable de l'immeuble saisi
- Les enjeux pratiques de l'insaisissabilité de la résidence principale dans les procédures collectives
- Avantages et inconvénients de la détention de son logement par l'intermédiaire d'une société civile
- Changer la destination, l'usage, agrandir, diviser, surélever : panorama des autorisations d'urbanisme
- Locations meublées de tourisme : connaître la réglementation et la fiscalité
- Les copropriétés en difficulté

PROTÉGER LES DROITS

- Acte authentique et procédures d'exécution
- Loi ALUR, loi ÉLAN, la protection de l'acquéreur d'un lot de copropriété
- Le notaire à l'avant-garde de la signature électronique
- Le droit de la preuve confronté aux défis du numérique (validité des échanges, courriers, copies, lettre recommandée électronique...)
- Le contenu et la preuve du devoir de conseil
- De la décharge de responsabilité à la reconnaissance de conseil donné

*Programme sous réserve de modification.

- De la bonne pratique de la loi SRU : le pot-pourri de nos cas de notifications limites
- Le problème de la plume unique
- La réforme du droit des contrats : l'obligation précontractuelle d'information



MASTERCLASS DIGITALES

Réservées aux congressistes et aux e-congressistes inscrits.

- Également diffusées les 8, 9 et 10 octobre 2020 dans l'enceinte du Palais des Congrès
- Format : 20 minutes
- La désignation d'un administrateur dans le cadre d'une libéralité consentie à un mineur
- Le mandat de protection future : un outil à développer
- La « zone grise » : le notaire face à la gestion de la vulnérabilité de fait
- La société civile est-elle un bon outil de transmission pour son enfant mineur ?
- Comment protéger son partenaire ?
- Comment bien rédiger un testament ?
- Les droits au logement du conjoint survivant
- Locations meublées de tourisme : connaître la réglementation et la fiscalité
- Panorama actualisé des diagnostics immobiliers
- Rôle et responsabilité du notaire dans la collecte d'impôts
- Le formalisme du titre exécutoire de l'acte notarié
- Conseils pratiques sur les donations-partages transgénérationnelles
- Conseils pratiques sur les donations-partages inégalitaires
- Le concours des quotités disponibles ordinaires et spéciales
- Optimisation fiscale et l'abus de droit
- La clause de tontine

LES MASTERCLASS SONT DISPENSÉES EN PARTENARIAT BÉNÉVOLE AVEC LES CRIDON, LES ASSOCIATIONS, LES FONDATIONS ET LA CONTRIBUTION INDIVIDUELLE DE NOTAIRES ET D'EXPERTS.



La participation au Congrès permet de justifier jusqu'à 12 heures au titre de la formation continue obligatoire des notaires français.

DÉCOUVRIR - RÉFLÉCHIR -

Mercredi 7 octobre

17.00 - 20.00

RETRAIT DES DOSSIERS CONGRESSISTES /
ACCUEIL GÉNÉRAL

Jeudi 8 octobre

08.00 - 21.00

ACCUEIL PERMANENT • EXPOSITION
RETRAIT DES DOSSIERS CONGRESSISTES



08.30 - 12.30

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy

10.00 - 12.00

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE
Grand Amphithéâtre

Sous la présidence du Garde des Sceaux
- Ministre de la Justice

12.30 - 14.00 DÉJEUNER

Restauration (Formule au choix)
Cocktail déjeunatoire / Hall Ternes



12.30 - 14.00

MASTERCLASS EN DIRECT
Salle Paris / Salle Passy

14.00 - 14.30

OUVERTURE DES TRAVAUX
Grand Amphithéâtre



14.00 - 17.00

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy



14.30 - 17.00

COMMISSION 1
Grand Amphithéâtre



17.00 - 18.30

MASTERCLASS EN DIRECT
Salle Paris / Salle Passy

17.00 - 21.00

Cocktails sur stands / Exposition



18.30 - 20.00

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy

19.00 - 21.00

COCKTAIL D'INATOIRE
dans l'exposition

21.00 - 22.15

CONCERT DE MARC LAVOINE
Offert par UNOFI et ses partenaires,
avec la participation de LSN Assurances /
Grand Amphithéâtre

Vendredi 9 octobre

08.00 - 20.00

ACCUEIL PERMANENT • EXPOSITION



08.30 - 11.30

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy



09.00 - 11.30

COMMISSION 2
Grand Amphithéâtre



11.30 - 14.00

MASTERCLASS EN DIRECT
Salle Paris / Salle Passy

12.30 - 14.00 DÉJEUNER

Restauration (Formule au choix)
Cocktail déjeunatoire avec les associations
et fondations / Hall Ternes



14.00 - 16.30

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy



14.00 - 16.30

COMMISSION 3
Grand Amphithéâtre



16.30 - 19.00

MASTERCLASS EN DIRECT
Salle Paris / Salle Passy



19.00 - 20.00

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy

20.30 - 01.00

RÉCEPTION
AU MUSÉE DES ARTS FORAINS
Offerte par la Banque des Territoires

Samedi 10 octobre

08.00 - 18.00

ACCUEIL PERMANENT • EXPOSITION



08.00 - 11.30

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy



09.00 - 11.30

COMMISSION 4
Grand Amphithéâtre



11.30 - 14.00

MASTERCLASS EN DIRECT
Salle Paris / Salle Passy

12.30 - 14.00 DÉJEUNER

Restauration (Formule au choix)
Cocktail déjeunatoire avec les exposants /
Hall Ternes

14.00 - 16.00

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE
animée par Marie Drucker
Grand Amphithéâtre

14.00 - 18.00

MASTERCLASS DIGITALES
Salle Paris / Salle Passy

16.00 - 18.00

VIE DE L'EXPOSITION

18.00

FIN DU CONGRÈS

20.30 - 02.00

SOIRÉE DE CLÔTURE
Théâtre du Trianon
Avec le soutien des notaires du Grand Paris

**NOUVEAU
PROGRAMME**

UN PROGRAMME ENRICHIS

- 6 plénières de 2h30
- Masterclass en direct
- Masterclass digitales

**DES TRAVAUX PARTICIPATIFS ET
INTERACTIFS**

DES ESPACES D'ÉCHANGES MIXTES
Pour découvrir, partager, travailler

DES ACTIVITÉS

ET EXCURSIONS DIVERSIFIÉES
permettant un large accueil des conjoints
et la découverte de lieux exceptionnels

POUR LA 1^{ÈRE} FOIS pour ceux qui ne
pourraient pas se rendre à Paris, la
possibilité d'être e-congressiste et de
participer au congrès à distance et en digital.

EXPOSITION



L'ENSEMBLE DE VOS PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS, COMMERCIAUX
ET PHILANTHROPIQUES RASSEMBLÉS
EN UN SEUL LIEU

2500 m² D'EXPOSITION
130 ACTEURS DES

SECTEURS D'ACTIVITÉS UTILES À LA
GESTION QUOTIDIENNE DE L'OFFICE

Liste des exposants dans les Minutes N°1 bis

UNE RESTAURATION VARIÉE

sur place pour optimiser vos journées

COMMUNICATION

- Les Minutes du Congrès (4 numéros)
- La E-letter du Congrès (mensuelle)
- Le site Internet



www.congresdesnotaires.fr



Plate-forme digitale
"Espace personnel congressiste"
Info sur :
www.congresdesnotaires.fr
/Edition 2020

- Les réseaux sociaux



@CongresNotaires



@congresdesnotaires



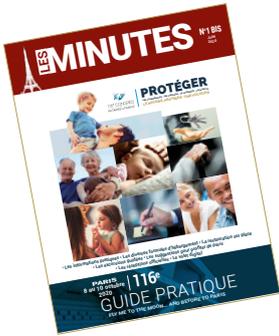
Congrès des notaires de France



PRÉPAREZ VOTRE PARTICIPATION

PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS - 2 PLACE DE LA PORTE MAILLOT, 75017 PARIS

EN LIGNE SUR : www.congresdesnotaires.fr/ Edition 2020 / Plate-forme digitale "Espace personnel congressiste"



1

CONSEILS PRATIQUES • GUIDE PRATIQUE "LES MINUTES N°1 BIS"

À DÉCOUVRIR :

- Le volet digital
- Les informations pratiques utiles
- La liste des diverses solutions d'hébergement présélectionnées
- Les diverses formules de restauration sur place
- Les trois réceptions officielles
- La liste des exposants
- Le programme des excursions guidées et encadrées
- Des suggestions d'activités libres pour profiter de Paris

2

MODALITÉS D'INSCRIPTION

NOTAIRES CONGRESSISTES : Inscription jusqu'au 24 septembre inclus. Sur place ensuite.

Hotline inscription : +33 (0)1 44 69 25 42 • Horaires de 09.00 à 13.00 et de 14.00 à 17.00

L'inscription des notaires français s'effectue en ligne*, en quelques minutes :

- sur www.congresdesnotaires.fr/S'inscrire
- sur IDNOT/ Congrès des notaires / Rubrique "S'inscrire"

Si vous n'avez jamais activé votre compte, contactez le 0800 306 212.

* Le bulletin papier est téléchargeable sur <http://intra.notaires.fr> ou connexion.idnot.fr

NOTAIRES e-CONGRESSISTES :

À tout moment sur www.congresdesnotaires.fr/S'inscrire

ou sur IDNOT/ Congrès des notaires / Rubrique "S'inscrire".

Si vous n'avez jamais activé votre compte, contactez le 0800 306 212.

Le statut de e-congressiste donne accès à distance via la plate-forme digitale "Espace personnel congressiste" en direct et à distance, puis en replay, aux plénières et aux masterclass, de voter les propositions, de questionner les rapporteurs, de découvrir l'exposition, de recevoir un justificatif jusqu'à 12h heures de formation au titre de la formation annuelle.

AUTRES PROFESSIONNELS

L'inscription s'effectue au moyen du bulletin papier qui leur est transmis ou sur demande par courriel à : hotline.inscription@congresdesnotaires.fr

EXPOSANTS

L'inscription des exposants s'effectue au moyen du bulletin d'inscription disponible dans le dossier technique mis en ligne en avril 2020.

3

HÉBERGEMENT

- Réservation en ligne : www.congresdesnotaires.fr
- Réservation en direct auprès de Tatiana Cuffel :
Agence bnetwork • Tél. : +33 (0) 497 060 324 • Courriel : notaires@bnetwork.com

4

TRANSPORT

De nombreux moyens de transport desservent la ville de Paris

- 7 grandes gares, de nombreuses compagnies aériennes ou encore des services de bus
- Retrouvez les détails dans les Minutes N° 1 bis ou sur notre site www.congresdesnotaires.fr

5

SÉCURITÉ SANITAIRE

Le 116^e congrès se déroulera sur place dans le strict respect des conditions sanitaires garantissant la sécurité des personnes



"En 2020, je privilégie l'inscription en ligne"



116^e CONGRÈS
NOTAIRES DE FRANCE

POUR TOUTE QUESTION : assistante.acnf@congresnotaires.fr